

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

Séance du **05 septembre 2024**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. RISCH Jérôme ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

**Présent par procuration** : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

**Absente excusée** : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

### 4 – Plan de coupe prévisionnel, fixation du prix du bois, nomination des garants : exercice 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de prévision des coupes sur les parcelles 12 ; 7u et 9u présenté par l'Unité Territoriale Canner et Pays de Sierck.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, décide d'effectuer les coupes sur les parcelles présentées.

#### Fixation du prix du bois pour 2025

Monsieur le Maire présente le prix du bois à façonner par les cessionnaires et par les bûcherons et propose de laisser les mêmes tarifs qu'en 2024 comme suit :

- 10 € : bois façonné par les cessionnaires dans les régénérations
- 12 € : bois façonné dans les coupes normales
- 11 € : bois à abattre par les cessionnaires (perches) ou/et (nettoyage)
- 7 € : épicéa et sapin sec ou bois à terre
- 9 € : bois de lisière
- 5 € : petits chênes sur pied ou bois de moindre qualité ou bois difficile d'accès

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu accepte la fixation du prix du bois pour 2025 à l'unanimité des membres présents.

#### Nomination des garants pour 2025 :

- Jean-Marc SINDT
- Patrice KOP

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 septembre 2024

Le Maire, Guy HOCHARD

  


Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20240905-0405092024-DE  
Date de télétransmission : 06/09/2024  
Date de réception préfecture : 06/09/2024